DGDUD
Service réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

2ème Révision

Approuvée par Délibération du Conseil
de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole
du 11 octobre 2012

4 - Règlement

4-2 Réglement
Document graphique

AUSSONNE
Commune hors du Commun

auat toulouse aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Commune de MERVILLE

Commune de MONDONVILLE

Commune de SEILH

Commune de CORNEBARRIEU

Commune de BEAUZELLE

Courbe C du PEB

Courbe D du PEB

Courbe B du PEB

Orientation d'aménagement VILLAGE EST
(cette zone fait l'objet d'une OAP n°3-15-16)

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.
LES ZONES ET SECTEURS

- Limite de Zone et de Secteur

LES AUTRES INDICATIONS

- EBC — Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé pour ouvrage public installation d'intêret général ou espace vert
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir
- Emplacement réservé pour extension du réseau cyclable et réseau vert

PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE P.L.U.
ZONES INONDABLES

- Zone de crue identifiée par la CIZI affinée (cartographie informative des zones inondables affinée)
- Zone de crue fréquente et trés fréquente (Aléa fort)
- PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) — 130.5 Cotes estimées des PHEC — Isocotes

NUISANCES SONORES

- Courbes B, C, D du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Toulouse -Blagnac (P.E.B.) (par arrêté préfectoral du 21 Août 2007)
- Périmètre des voies classées bruyantes Par Arrêté préfectoral n°4 du18 janvier 2006

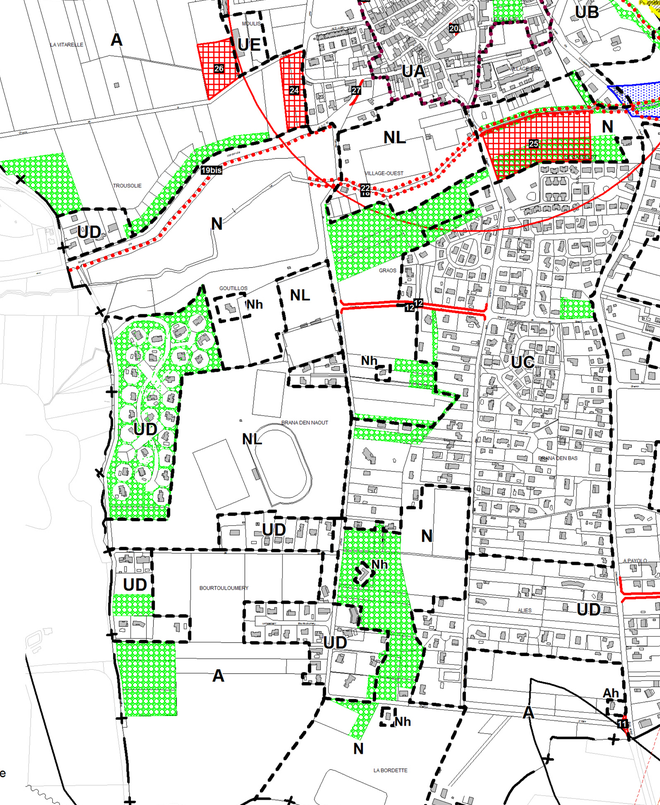
LES AUTRES INDICATIONS

- Orientation d'aménagement Village Est
- Zone d'accueil de commerces de plus de 300m²
- Périmètre de protection des monuments historiques
- ★ Bâti de caractère et petit patrimoine identifié au titre du L.123-1-5-7°

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL À HAUTE PRESSION

- Zone 1
- zone 2
- Canalisations

ECHELLE / 1:5000e



Plan du Centre
Echelle : 1/2500e